

Motion pour le lancement d'une campagne nationale contre la répression anti syndicale

La répression anti syndicale vise de plus en plus d'équipes et de camarades. Les remises en cause du code du travail, les ordonnances Macron ont accentué un sentiment d'impunité et l'arrogance chez certains employeurs qui se croient tout permis, dans le public comme dans le privé.

Ainsi en Auvergne, la Croix Marine, une entreprise dont la vocation est l'entraide et la solidarité (sic!), a décidé de licencier 3 représentants du personnel SUD Santé Sociaux. Fort heureusement, l'inspection du travail a refusé ces licenciements mais nos 3 camarades restent sous la menace d'une procédure d'appel de la part de leur employeur.

Ainsi, à Poitiers 10 manifestant-es ont été inculpé pour avoir envahi un espace SNCF le 19 mai 2016, lors d'une manifestation contre la loi travail, et sont passé-es en procès le 17 novembre au palais de justice.

Ainsi, une camarade de Sud Travail a été suspendue de ses fonctions et traduite en CAP disciplinaire en décembre 2017 pour faute grave. Il lui était reproché d'avoir « manqué à son devoir de réserve en s'exprimant en tant qu'inspectrice du travail » lors d'un rassemblement syndical organisé par Solidaires et d'autres associations pour protester contre la venue de la « DRH de l'entreprise France » au congrès des DRH.

Ainsi Gaël, secrétaire départemental de SUD Activités Postales 92 et de Solidaires 92, subit un véritable harcèlement disciplinaire : 10 tentatives de licenciement en 14 ans, et presque un an de mises à pied cumulées. La Poste avait en effet tenté de le licencier en 2010 en l'accusant de séquestration alors qu'il avait participé à une occupation de la direction départementale de La Poste : son licenciement avait été refusé successivement par l'Inspection du Travail en 2010, par le ministre du travail en 2011, puis par le tribunal administratif en 2014. Suite à l'annulation de ces décisions, toute la procédure est relancée et c'est de nouveau la ministre du travail qui doit se prononcer.

C'est aussi la répression du mouvement syndical à Mayotte, dans de nombreuses entreprises et ministères (Goodyear, Continental, PSA, Soliha, Air France, Éducation nationale, Intérieur ...), du mouvement social (Loïc de Jolie Môme poursuivi par le Medef, Attac poursuivi par Apple ou la BNP, etc.), ce sont donc bien les droits syndicaux élémentaires et la liberté d'expression qui sont bafoués, dans un contexte plus large de criminalisation des mouvements sociaux et de répression des mobilisations.

**31 rue de la Grange aux Belles
75 010 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**



L'union syndicale Solidaires décide de lancer une campagne contre la répression du mouvement social au plan national et relayée par toutes les fédérations, syndicats nationaux et Solidaires locaux.

Cette campagne s'appuiera sur des campagnes de presse (mise en place d'un communiqué type, d'un dossier de presse et de conférences) et sur les collectifs unitaires et outils existants comme l'observatoire de la répression anti syndicale. Une pétition en ligne sera proposée comme un des supports de cette campagne. Tous les faits de répression (licenciement, sanction, poursuites judiciaires etc...) devront être recensés et communiqués au national par les différentes structures. Cette campagne poursuivra le travail de regroupement des luttes contre les cas de répression dans un cadre militant commun.

Le rassemblement le 6 février 2018 à 19h devant le ministère du travail à Paris pour soutenir notre camarade Gaël et refuser son licenciement sera l'occasion d'un premier temps fort national d'affichage de cette campagne.

Comité national de Solidaires, Paris, le 11 janvier 2018

**31 rue de la Grange aux Belles
75 010 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

